

# pm

MAGAZINE

PM Magazine - N° 24 octobre 2004

Bulletin de l'Association Française pour l'Etude du Papier-monnaie.



**ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ETUDE DU PAPIER-MONNAIE**

# SOMMAIRE

- Page 1 : Le mot de la Rédaction.  
Page 2 : Banque de l'Algérie et de la Tunisie. Mise à jour.  
Page 3 : Exposition Roger PFUND du 16 octobre 2004 au Palais Bongniart.  
Page 4 : Bulletin de la société numismatique du Limousin.  
Page 9 : Des nouvelles de l'Euro.  
Page 10 : Les billets de Nécessité en Marks dans l'Alsace libérée (1918)  
Page 12 : Maroc : Le nouveau billet de 100 Dirhams.  
Page 14 : Regards sur le 10.000 F Djibouti Type 1982.  
Page 16 : Les pays qui ont disparu.

**Pm**

**Magazine**

Propriété de l'AFEP

**Directeur de la publication :**  
Maurice KOLSKY, Président de l'AFEP

**Rédacteur en chef :**  
Philippe CALLANT

**Comité de rédaction :**

Michel BECUWE  
Michel DASPRE  
Yves JEREMIE  
Roger LECLERC  
Maurice KOLSKY  
Maurice MUSZYNSKI

AFEP  
Association Française pour l'ETUDE du  
Papier-Monnaie  
15, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Toute reproduction ou traduction, mêmes  
partielles, sont interdites, sauf autorisation.

## ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DU PAPIER-MONNAIE

Association régie par la loi de 1901, aux statuts déposés à la Préfecture de Police de Paris, le  
23 novembre 1979 (JO n° 289 du 13 décembre 1979)

### MOYENS D'ACTION :

Journée annuelle, en février, du Papier-Monnaie à Paris.  
La 23<sup>ème</sup> journée aura lieu le samedi 5 février 2005 à  
l'hôtel Paris-Est, dans les salons du Relais  
(au 1<sup>er</sup> étage de la gare de l'Est).

Bulletin périodique "LE PM MAGAZINE" réservé aux adhérent

### SERVICES AUX ADHÉRENTS :

Circulations (trois ou quatre listes par an)  
Fournitures diverses à prix préférentiels  
Publications  
Service pièces de la Fédération Française des Associations  
Numismatiques (à titre exceptionnel)

L'AFEP est à la disposition des adhérents chercheurs qui souhaitent  
entreprendre une étude spécialisée. Ecrire au Président au siège  
social.

### COURRIER :

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une  
enveloppe libellée et timbrée.

**Crédit photos :** Ph. Callant, Association Numismatique  
du Limousin, NumisCollection.  
Mademoiselle Lambert

**AFEP : Siège social :**  
15, rue du Château d'Eau, 75010 PARIS

## **Le mot de la Rédaction.**

La nouvelle saison numismatique redémarre avec ce premier numéro.

Nous espérons que vous avez passé d'agréables vacances et allez retrouver vos albums et le plaisir de chiner.

Pour cet Automne plusieurs salons parisiens s'ouvrent à vous.

Le salon du S.N.E.P.P. au Palais Brongniart le samedi 16 Octobre 2004 où se déroulera pour la première fois en France une exposition de Maquettes des billets Français ainsi que de l'Euro réalisées par Roger PFUND.

Un peu plus tard , MONEXPO ouvrira ses portes aux visiteurs le samedi 27 Novembre 2004 de 9 heures à 17 Heures dans les salons du Novotel Bagnolet.

Dans le bulletin précédent, une erreur s'est produite lors de la publication de l'article concernant la découverte d'un billet de la Banque Générale de John Law, donnant lieu à une polémique quelque peu houleuse mais qui heureusement s'est bien terminée.

Les informations reçues de province s'étant croisées, la publication dans notre revue de cet intéressant document n'avait pas été signalée à son auteur qui, parallèlement, avait pris contact avec une autre revue pour une large publication dans la presse.

Nous tenons donc à remercier Messieurs Pascal GREIZES, Yves JEREMIE et P. REBERIEUX pour cet article qui fit peut-être double emploi avec celui paru dans Numismatique et Changes.

Pour les adhérents qui souhaiteraient participer à notre revue, ils sont les bienvenus car nous manquons d'articles.

Les articles peuvent nous être adressés par courrier ou par E. Mail en format Word avec photos ou images.

« Pour ceux que l'informatique ne rebutent pas, il peuvent composer leurs mises en pages et la transformer en PDF avant de l'adresser par E.Mail »

A.F.E.P 15, rue du Château d'Eau 75010 Paris

Pour la Rédaction :

E. Mail [philippe.callant@wanadoo.fr](mailto:philippe.callant@wanadoo.fr)

# BANQUE DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

## MISE À JOUR

M. Vincent Martinez, Président honoraire de l'Union Numismatique d'Alsace, a fait dernièrement une découverte intéressante. Celle-ci confirme la trouvaille, il y a déjà quelque temps, de J. Collignon. L'étude des exemplaires connus semble indiquer que ces signatures ont été apposées entre le 16 octobre 1951 et mars 1952, les alphabets seraient de 800 à 1100.

Ces précisions ont été obtenues par notre ami J. Collignon qui a lui aussi trouvé ce billet et il nous en avait fait part dans le PM d'avril 2003.

Le billet illustré (n° 50 de "Billets du Maghreb et du Levant") comporte une combinaison de signatures hybride b)

### 50. 5000 FRANCS a) émis de 1949 à 1951

|                                  |                         |                              |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Le Secrétaire Général : Delahaye | Le Gouverneur : Flouret | Le Caissier Général : Civier |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------------|

### b) émis de septembre 1951 à octobre 1952

|                               |                         |                              |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Le Secrétaire Général : Gandy | Le Gouverneur : Flouret | Le Caissier Général : Civier |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------------|

### c) émis de 1952 à 1955

|                               |                         |                              |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Le Secrétaire Général : Gandy | Le Gouverneur : Watteau | Le Caissier Général : Civier |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------------|





## 45<sup>ème</sup> SALON NUMISMATIQUE

PALAIS BRONGNIART – BOURSE de PARIS

Organisé par le SNNP

(Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels)

33, rue Vivienne 75002 PARIS

**PARIS - 2 PALAIS BRONGNIART**

**16 Octobre 2004**



## Exposition Roger PFUND

Graphiste, designer, artiste peintre de renom, (il expose ses œuvres sur les cinq continents depuis 1966), Roger PFUND est aussi l'inventeur du billet de banque thématique et le concepteur des premiers programmes informatiques « système ADAGIO » pour la réalisation de ces billets.

Ainsi, entre 1982 et 1999, Roger PFUND va créer, pour la Banque de France, la dernière gamme des billets libellés en francs.

Du 50 Francs **Saint Exupéry**, au 500 Francs **Pierre et Marie CURIE**, sans omettre le 100 Francs **CEZANNE** et le 200 Francs **EIFFEL** (initialement prévu en 100 Francs), ce sont près de 100 épreuves, maquettes et dessins, jamais présentés, qui seront proposés aux yeux des visiteurs.

On retrouve dans le travail d'élaboration de ces billets toute l'exigence de l'artiste à la recherche des thèmes les plus représentatifs de la France, pour cette série hautement symbolique d'avant le passage à l'euro.

En 1971, Roger PFUND, a obtenu le 1<sup>er</sup> prix de la Banque Nationale Suisse pour son travail sur la nouvelle série de billets et la BSN lui confie alors l'élaboration de la série de billets de réserve ; il a également travaillé sur le projet de fabrication des billets en euros.

Ces maquettes, dessins et épreuves seront également présentées lors de l'exposition.

**Ouverture au Public de 9 heures à 18 heures.**

**Entrée : 5 Euros.**

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

Avec l'autorisation de l'auteur : Francis DEBIARD

L'Union de Limoges, familièrement appelée l'Union, naît le 20 novembre 1881 de la fusion de l'Economie Ménagère et de la société l'Épargne Coopérative, elle compte 45 membres et possède un capital de 445,85 F. Elle s'est donné comme but :

*Acheter en commun les denrées et objets utiles à la vie de l'homme et les répartir à ses membres... Améliorer le sort de la classe ouvrière, et pour devise :*

***Tout pour chacun, chacun pour tous.***

La première année, elle distribue principalement sucre, café, farine et charbon, commercialisés dans un simple local sans vitrine ni étalage, et réalise un modeste chiffre d'affaire de 932 F.

Les années suivantes, sur la demande des sociétaires de plus en plus nombreux, sont mises en vente d'autres marchandises : Vin, linge, étoffes, chaussures, quincaillerie, boulangerie...

A partir de ce moment, l'Union ne va cesser de se développer, il faut ouvrir des succursales, employer du personnel, trouver des entrepôts de stockage, passer à l'étape de production : Pain, biscuiterie, torréfaction du café, vin, limonade, etc, et aboutir ainsi à la finalité des coopératives de consommation : Produire ou transformer les marchandises qu'elles distribuent.

De 45 sociétaires en 1881, l'Union en comptera 8.758 en 1900, 14.701 en 1921, 26.463 en 1939. Si l'on considère un sociétaire pour une famille d'en moyenne quatre personnes, on peut constater l'intérêt que portaient les limougeaux et les banlieusards à ce type de distribution.

Le chiffre d'affaire progressera dans les mêmes proportions : 875 F en 1881, 3.875.000 F en 1900, 20.772.000 F en 1920, 65.690.000 F en 1939.

Quatre raisons principales peuvent expliquer cette éclatante prospérité :

- La volonté de demeurer une coopérative de consommation et le souci constant de tendre vers l'idéal coopératif, ceci dans le respect des statuts et des buts fixés.
- La mobilisation et la motivation des adhérents, qui par leurs votes lors des assemblées générales (un sociétaire = 1 voix) participent activement à la gestion et aux options prises par leur société.
- La vente au comptant de produits de qualité tout en appliquant les prix moyens du commerce local avec à la clé le versement d'une ristourne attractive représentant environ 10 % du montant des achats annuels de chaque sociétaire. La totale liberté d'adhésion avec pour seules contraintes, le parrainage de 2 sociétaires garants de la bonne moralité du candidat et le versement d'une modique part d'intérêt.
- Enfin, et peut-être la chose la plus importante, l'utilisation d'une partie des bénéfices pour améliorer la condition sociale de ses adhérents. Pour cela elle va mettre en place toute une panoplie de structures sociales, culturelles et éducatives au service de ses adhérents : Une caisse de solidarité (versement d'allocations et d'indemnités diverses), 3 colonies de vacances pour les enfants, une bibliothèque comptant plus de 13.000 volumes, des spectacles, un foyer de rencontre, des conférences, des cercles d'étude et d'éducation, des cours professionnels, un journal, des expositions, des sections sportives, des comités de loisirs, des bains-douches, une auberge de jeunesse, un cinéma-théâtre de 2.200 places.

L'un des principes de fonctionnement de l'Union était la distribution de la ristourne. Il s'agit de la redistribution aux sociétaires d'une partie des bénéfices réalisés, ceci au prorata de leurs achats effectués durant l'année.

A chaque fois qu'un sociétaire faisait ses achats dans le magasin où il était inscrit, (généralement le plus proche de son domicile), le responsable en notait le montant sur un carnet de fournitures réservé à cet effet et qui restait en possession du client. En fin d'exercice, il était procédé au cumul des sommes, auquel on appliquait le taux de la ristourne ou bonis.

Au verso seront apposées les signatures manuscrites du Caissier et l'Administrateur délégué.

Ces coupures, toutes identiques par la gravure, existent en 6 valeurs de couleurs et de formats différents :

- 1 franc, format 115 x 63, bleu
- 5 francs, format 137 x 77, bleu
- 10 francs, format 156 x 86, bleu
- 20 francs, format 180 x 100, bleu
- 50 francs, format 180 x 103, marron
- 100 francs, format 181 x 103, violet ou vert



Il avait alors le choix, conserver cette somme et augmenter ainsi sa part de capital dans la coopérative, ou bien l'utiliser à l'achat de biens. Dans ce cas, on lui remettait l'équivalent en coupures avec lesquelles il pouvait s'approvisionner en marchandises comme il l'aurait fait avec des billets de banque ordinaires.

Pour être utilisés ces billets sont revêtus au recto de deux cachets, l'un rectangulaire et daté portant à l'encre noire à l'intérieur d'un cadre *L'Union de Limoges - Date - Société Coopérative*, l'autre ovale à sec *L'Union de Limoges*.

Ces formats peuvent différer de quelques millimètres, ces légères variations provenant sans doute du massicotage des planches. Certaines coupures peuvent porter à des emplacements différents la raison sociale imprimeurs : *A. Poméon & Cie Oullins* ou bien *S.M.I.C. St Chamond (Loire)*

#### Recto :

En haut d'un cadre garni de losanges portant le sigle *UL* ( Union de Limoges) *Société Coopérative*, puis à l'intérieur d'un bandeau *L'Union de Limoges* suivi de *Bon pou X Francs en marchandises*.

*Le présent bon peut être utilisé dans tous les magasins de vente de la Société où il sera reçu comme argent comptant, en bas du cadre La Coopération c'est le plus grand bien pour le plus grand nombre. Dans les coins inférieurs, autour d'une gerbe de blé, les avers et revers de médailles obtenues lors d'expositions universelles.*

**Verso :** Le même cadre qu'au recto mais sans fond et portant en haut dans un bandeau *L'Union de Limoges*, dans la partie supérieure droite *Société civile anonyme coopérative à personnel et capital variables, fondée à Limoges le 20 novembre 1881 – Constituée définitivement le 22 août 1886, Siège social 14, rue de la Fonderie, Limoges*, les emplacements pour les signatures de *L'Administrateur Délégué* et *Le Caissier*.

A gauche une allégorie naïve représentant un groupe de jeunes filles, des couronnes de lauriers tressées dans les cheveux, vêtues de longues robes flottantes, se tenant par la main et portant un panier de fruits ou une gerbe de blé.

Coopérateurs, par décision du Conseil Municipal de Limoges le 21 mars 1932 à l'occasion du cinquantenaire de l'Union).

Les bons de pain ont, quant à eux, une destination toute différente.

Nous avons vu qu'à un moment donné de son extension, l'Union va passer du stade de distributeur à celui de producteur.

C'est le cas notamment pour le pain :

*L'idéal en boulangerie sera atteint enfin, quand tout à côté d'elle (la boulangerie), s'élèvera la meunerie coopérative écrasant le meilleur blé des coopératives agricoles.*

La boulangerie commença à fonctionner le 1<sup>er</sup> avril 1887, cette année-là elle produisit 11.000 kilogrammes de pain, en 1938 elle en fabriqua 4.033.879.

Pour s'approvisionner en pain, le sociétaire doit d'abord acheter à l'avance des bons de pain à sa succursale.



En bas, à droite, un enfant nu assis, tenant dans ses mains un ruban où est inscrit la devise modifiée de la Société *Un pour tous. Tous pour un*. Dans le fond, surmontée des initiales entrelacées *UL* rappelant un chandelier, la façade du siège social situé 14, rue de la Fonderie (rebaptisée rue des

Il les échangera ensuite à valeur correspondante contre du pain, soit directement à sa succursale, soit auprès des livreurs à domicile qui, en voitures hippomobiles puis automobiles, parcourent chaque jour les quartiers de la ville.

Ce système présente de multiples avantages :

- Il permet de prévoir la consommation approximative, donc de planifier la fabrication et l'approvisionnement en farines sans surcharger les stocks tout en limitant les pertes.
- Il n'y a pratiquement plus d'échanges d'argent entre le vendeur et l'acheteur, évitant ainsi les erreurs dues à la manipulation de menue monnaie.
- La comptabilisation journalière des ventes de pain est plus rapide et plus aisée. Tant de bons en caisse égalent tant de pains vendus (on manipule plus facilement des tickets que des pains d'un kilo).
- L'achat à l'avance du pain permet au ménage de planifier et de gérer son budget sans recourir au crédit (appelé *krops* par les pittoresques habitants du quartier des ponts les *ponticauds*).

La lutte contre le crédit faisait partie des campagnes éducatives que menaient les coopératives... *Le crédit est une erreur profonde, il asservit, appauvrit, aigrit et bouleverse le budget familial...*

Le pain n'était pas la seule denrée que l'on pouvait payer à l'avance, certains ménages prévoyants, dès la paye touchée, commandaient charbon, sucre et pommes de terre pour le mois, d'autres, plus fortunés, faisaient rentrer pour une année d'alimentation et de vin.



Il existait trois types de bons de pain, tous en carton mince aux coins arrondis, et portant imprimés en noir sur une seule face : *Société Coopérative*, dessous souligné d'un double trait *L'Union de*

*Limoges*, au centre une gerbe de blé avec à gauche *Série* et à droite un numéro à six chiffres, vient ensuite *Bon pour* suivi du type de pain soit :

- *UN KILOG PAIN BLANC* Format 80 x 60
- *UN KILO PAIN SEIGLE* Format 80 x 60 encoché en haut et en bas
- *DEMI-KILO PAIN BLANC* Format 60 x 70 encoché à droite et à gauche



Lorsqu'il y a augmentation ou diminution du prix du pain, le sociétaire rapporte ses bons à sa succursale, ou après le règlement de l'écart de prix, on lui en remet d'autres d'une couleur différente et correspondant au nouveau tarif en vigueur. Ce qui explique les nombreuses couleurs de ces bons (blanc, bleu, vert, mauve, jaune, marron...) et que certains aient été surchargés, le plus souvent au recto, par un tampon à l'encre rouge portant entre deux bandes un numéro et *Union de Limoges - Série revalorisée*.

En cas de variation brusque du prix, les livreurs étaient autorisés à faire l'appoint.

Il m'est impossible d'avancer le moindre chiffre concernant le nombre des billets et bons de pain émis, je peux seulement indiquer les sommes comptabilisées au passif dans les bilans suivants :

| Bilans       | Bons de pain  | Papier monnaie |
|--------------|---------------|----------------|
| Mars 1925    | 74 752, 80 F  | 11 596, 00 F   |
| Juillet 1939 | 306 788, 70 F | 148 090, 99 F  |
| Janvier 1944 | 129 523, 50 F | 50 493, 00 F   |
| Janvier 1945 | 235 099, 55 F | 49 841, 00 F   |

Les bons de pain ont désormais disparu et les billets ont été remplacés par une carte magnétique, mais l'Union de Limoges existe toujours, et si elle n'a plus le même nom, c'est toujours une coopérative.

Depuis longtemps elle fait partie du patrimoine culturel des limougeaux.

Ces documents sont apparus pour la première fois lors de l'exposition annuelle du Cercle Numismatique Versaillais en février 1992.

Comme toute découverte intéressant principalement une clientèle régionale, ces billets sont proposés à la vente à un prix élevé, désormais on peut négocier la série des 6 valeurs en état neuf (quelques trous d'épingles) à des tarifs plus raisonnables.

Seul le billet de 100 F de couleur verte, les bons de pain d'un demi kilo et les billets ayant réellement circulés sont moins courants (je n'ai vu, pour l'instant, que des billets de 1 et 5 francs ayant circulés).

### **Bibliophilie :**

Catalogues de Vente.

Cinquantenaire de l'Union de Limoges – Imp Nouvelle. Limoges

Georges-Emmanuel Clancier - La Vie Quotidienne en Limousin au 19<sup>ème</sup> siècle – Hachette 1976

Le Coopérateur de France - Années diverses  
Georges-Jacob Holyoake - Histoire des

Equitables Pionniers de Rochdale - FNCC

Charles Gide - La Solidarité - PUF - 1932

J.M.A. Paroutaud - Une Coopérative de Consommation. L'Union de Limoges – Imp. Nouvelle. Limoges – 1944

Gaston Prache – Connaissez-vous la Coopération - PUF – 1937

Société Coopérative l'Union – Imp Nouvelle. Limoges – 1924

L'Union de Limoges. Bilan et Rapport – Années diverses.

L'Union de Limoges. Statuts et Règlement Intérieur - 1914

Pierre Verdier - La Coopération – Ed. Union de Limoges - 1932

## DES NOUVELLES DE L'EURO

Par Philippe CALLANT

Les collectionneurs de billets en Euro vont pouvoir prochainement engranger de nouvelles coupures.

Les billets portant la nouvelle signature de Mr Jean-Claude Trichet commencent à circuler.

Pour ceux qui souhaitent voir un millésime 2004, ils seront déçus car le changement de signature a été apposé sur des vignettes 2002.

L'explication réside sur le fait que la date des billets fait partie intégrante du dessin de la vignette et qu'une modification aurait entraîné un coût important de fabrication.

La venue de nouveaux pays dans la zone Euro permettra dans l'avenir de créer de nouvelles coupures.

Le changement de design paraît cependant incertain dans un avenir proche car il faut tenir compte du nombre important de billets en circulation.

Néanmoins, tout comme cela s'est produit aux Etats-Unis pour le « nouveau look » des billets en dollars, les amateurs de billets peuvent encore rêver à d'autres vignettes pour l'avenir.

Pour l'instant, la nouvelle signature a été signalée sur des billets de 10, 20, 50 et 500 €.



1a) Pour des raisons de déontologie, ce billet a été reproduit en Noir et Blanc.

## LES BILLETS DE NÉCESSITÉS EN MARKS DANS L'ALSACE LIBÉRÉE (1918)

Par Mr Vincent MARTINEZ,  
Président Honoraire de l'Union Numismatique d'Alsace.

Trois séries d'émissions de cette catégorie tiennent une place à part, car, à la différence des émissions locales, leur aire de validité et de diffusion recouvrait l'ensemble d'un Bezirk (département) et même toute l'Alsace et la Lorraine.

En premier lieu, il s'agit des émissions allemandes de valeur élevée (Grossgeldscheine), libellées en Mark et datées d'octobre 1918, certaines même du 15 novembre 1918, donc des tous derniers jours de l'occupation allemande alors que l'armistice était déjà signée. Elles furent mises en circulation pour palier la pénurie de billets de Reichsbank et qui servirent pendant un laps de temps très court de monnaies de conversion en attendant l'établissement du cours de la monnaie française.

Le tableau ci-dessous donne les principales caractéristiques de ces billets.

| Circonscription dans laquelle les Billets ont cours. | Lieu d'émission | Autorité ayant Procédé à L'émission.   | Date D'émission | Valeur           |
|--|-----------------|--|-----------------|------------------|
| Bezirk Ober-Elsass<br>(Haut-Rhin)                    | Colmar          | Bezirkspräsident<br>(préfet)   | 30.10.1918      | 5- 50-<br>100 Mk |
|  |                 |  |                 |                  |
|  |                 |  |                 |                  |

| Bezirk Lothringen (Moselle)    | Metz       | Bezirkspräsident  | 5.11.1918  | 5- 50-100 Mk |
|--------------------------------|------------|---|------------|--------------|
|                                |            |   |            |              |
| Bezirk Unter-Elsass (Bas-Rhin) | Strasbourg | Bezirkspräsident  | 25.10.1918 | 5- 50-100 Mk |
|                                |            |    |            |              |
| Alsace-Lorraine                | Strasbourg | National-Ausschuss<br>(Comité provisoire pour l'Alsace et la Lorraine siégeant à Strasbourg jusqu'à l'arrivée des troupes françaises. | 13.11.1918 | 5- 50-100 Mk |
|                                |            |   |            |              |

On peut rattacher à cette catégorie les émissions de la Caisse Municipale de Mulhouse (5 – 10 – 20 Mk. datées 15.10.1918) et celle de Strasbourg : fin octobre 1918, 50 Pfg. Rouge sur fond vert, et milieu novembre 1918, 50 Pfg. Noir sur fond bistre, ayant servi également comme appoint de monnaie de conversion, et qui comme les précédentes ont circulé en fait dans toute l'Alsace et la Lorraine.

# MAROC

## Nouveau Billet de 100 Dirhams

Par NumisCollection

**A** l'occasion du Cinquième Anniversaire de l'Intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a procédé, à partir du 28 Juillet 2004, à l'émission d'un nouveau billet de 100 Dirhams dont le motif principal est un portrait de Sa Majesté le Roi Mohammed VI ainsi que ceux de Leurs Majestés les Rois Feu Hassan II et Feu Mohammed V.

Son format est de 150 mm par 78 mm, la couleur dominante le brun et le thème général le désert.



La vignette du recto représente le Mausolée Mohammed V à gauche de l'effigie de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. A gauche, un panneau de motifs traditionnels marocains avec l'image cachée de la valeur faciale « 100 ». Le fond du billet est constitué d'arcade et de motifs ornementaux

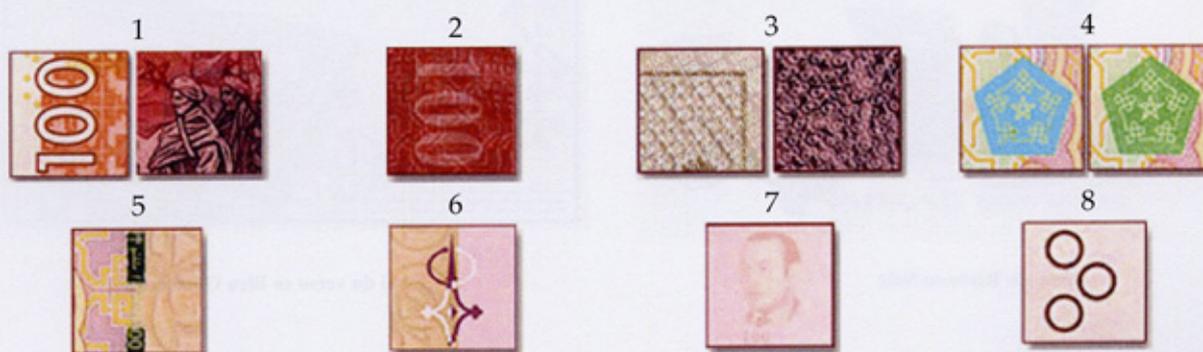


La vignette du verso est une représentation de la Marche Verte. Le côté droit montre une étoile à cinq branches qui se transforme en colombe, un fossile de coquillage, une fibule et une représentation de dunes de sables. En arrière plan, la carte du Maroc et sur la partie supérieure, un motif ornemental.

Ce nouveau billet marque une évolution technique sensible dans la mise en œuvre d'éléments de sécurité forts. Pour rappel, la gamme 1987 ne comporte qu'un fil de sécurité en plus du filigrane.

Les éléments utilisés ici sont les suivants :

1. Impression en relief perceptible au toucher
2. Chiffre caché apparaissant selon un certain angle de vision
3. Motif composé de micro-lettres (visibles sous grossissement moyen)
4. Motif dont la couleur change avec l'angle de vision (motif composé d'une double image latente et de deux encres colorshift repérées)
5. Fil de sécurité brillant et discontinu
6. Motif vu en transvision (repérage recto / verso de deux motifs qui se complètent par transparence)
7. Filigrane visible par transparence
8. Motif permettant aux malvoyants de reconnaître la valeur du billet



Ces attributs sécuritaires, rendus possible par la « révolution numérique » appliquée à la création des billets de banque, se généralisent sur la plupart des nouvelles gammes de billets (notamment ceux de Madagascar émis en 2003 ou ceux de la B.C.E.A.O. et de la B.E.A.C. gamme 2003).

Espérons que le souci sécuritaire ne limite pas la création artistique; les derniers exemples cités et ce magnifique nouveau billet marocain nous rassurent sur ce point : les billets à venir flatteront, c'est certain, notre enthousiasme de collectionneur.

# Regards sur le 10.000 F DJIBOUTI type 1982

*Philippe CALLANT*

D'après une œuvre de Mademoiselle Pierrette LAMBERT

Tout comme le timbre poste, le billet de banque passe par différents stades de fabrication avant de devenir une vignette définitive qui ornera nos portefeuilles.

D'abord, le projet commandé aux artistes passe par des dessins, maquettes, aquarelles avant de terminer dans les laboratoires de fabrication pour passer les différents tests d'impression nécessaires à sa fabrication.

Voici quelques Essais du fameux 10.000 F émis en 1982 pour la Banque centrale de DJIBOUTI.



Essai du Recto en Noir



Essai du verso en Bleu Outremer



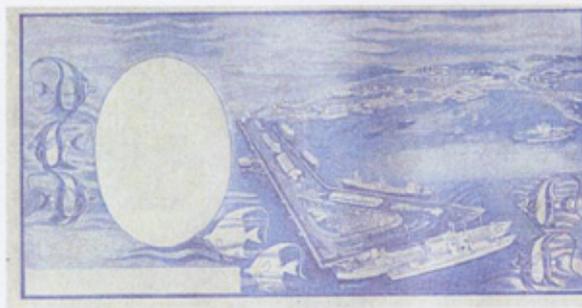
Essai du Recto en Jaune



Essai du verso en Jaune



Essai du Recto en Bleu-Gris



Essai du verso en Bleu-Gris



Essai du Recto en Rouge



Essai du verso en Rouge



Essai du Recto en Bleu



Essai du verso en Bleu



Maquette du recto sans mention



Maquette du verso



Maquette du recto avec valeur faciale



Maquette définitive

## LES PAYS QUI ONT DISPARU

### L'Afrique Orientale Italienne

Cette colonie a été formée de l'Érythrée, italienne depuis 1890, de l'Éthiopie envahie en 1935 et annexée en 1936 et de la Somalie italienne (dont la présence date de 1889).

Ce pays fut conquis par les forces britanniques qui comprenaient les 8000 hommes des forces françaises libres de Djibouti, en 1941.



184 x 110 - émission 1938 - 1939

### La Somalie Italienne

Les forces britanniques occupèrent la Somalie et l'administrèrent jusqu'en 1950.

De 1951 à 1960, l'Italie reçut de l'O.N.U. l'administration du territoire.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1960 l'ex-Somalie italienne plus la Somalie britannique formèrent la République démocratique de Somalie.



161 x 98 émission de 1921



HÔTEL PARIS EST (dans la Gare de l' Est)

4, rue du 8 Mai 1945

75010 PARIS

XXIII<sup>ème</sup> Salon  
du Papier-Monnaie

5 février 2005

Organisé par l' A.F.E.P.

l' Association Française pour l' Etude du Papier-Monnaie - 15, rue du Château d' eau - 75010 PARIS